



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agence pour l'enseignement du français à l'étranger

Question écrite n° 108156

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur les missions, organisation et compétences de l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment de donner à l'AEFE la capacité de délivrer des autorisations d'occupation temporaire constitutives de droits réels. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108156

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11175